

Archi'classe

Numéro 15 - septembre 2010

LA REPUBLIQUE ET SES SYMBOLES



D é f i n i t i o n

LA République a été instaurée pour la première fois en France en 1792. Née dans l'Antiquité et en particulier à Rome, le mot qui la désigne est emprunté au latin *res publica* qui désigne la chose publique par opposition aux affaires privées. Toutefois, la République n'est pas obligatoirement démocratique : dans la République romaine, le pouvoir n'appartenait qu'à une minorité de citoyens.

Le sens politique du mot a été établi juridiquement lors de la Révolution et s'est imposé depuis :

«Forme d'État dans lequel les citoyens exercent la souveraineté soit en désignant par leurs votes un président et des représentants, soit en élisant des représentants qui à leur tour désignent le président »¹.

Il désigne donc d'abord **une forme d'État qui est le contraire de la monarchie.**

¹ Le Robert, dictionnaire historique de la langue française, 1999.

Rappels historiques

DANS cette publication destinée aux enseignants du secondaire et à leurs élèves, le choix a été fait de traiter trois thématiques :

- ↳ Marianne et ses représentations
- ↳ la Marseillaise
- ↳ le devenir des symboles républicains sous le régime de Vichy.

NÉS de la Révolution française, les symboles républicains ont été définitivement établis pour la plupart lors de la troisième du nom, quand, à la fin du XIX^{ème} siècle, la stabilité du régime ne semble plus remise en cause : il s'agit alors d'incarner le régime par des signes reconnaissables par tous. Ils ont perduré jusqu'à aujourd'hui, malgré la défaite de 1940 et l'instauration du régime de Vichy, qui remettra en cause certains d'entre eux.



UN PRÉNOM ET DES VISAGES POUR LA RÉPUBLIQUE MARIANNE

LA liberté, comme LA France ou LA République s'énoncent au féminin : les valeurs abstraites prennent le genre de leur nom et c'est ainsi que, sous la Révolution française, l'allégorie de la Liberté prend les traits d'une femme drapée à l'antique et portant un bonnet phrygien. Ce dernier symbolisait la liberté retrouvée des esclaves affranchis dans la République romaine. Il se peut également qu'un autre bonnet, porté au XVIII^{ème} siècle par les gens du peuple, ait renforcé la popularité de cet attribut.

Le 22 septembre 1792, lors de la proclamation de la République, la Convention décrète que le nouveau sceau de l'État sera cette figure de la liberté. Et, ainsi, une dizaine d'années après la Révolution, l'allégorie de la Liberté deviendra celle de la République française.

C'est toujours en 1792 que le prénom de Marianne pour nommer la République, apparaît pour la première fois, grâce à une chanson occitane, "La Guérison de Marianno" (la guérison de Marianne), composée par un cordonnier. Pourquoi ce prénom ? L'auteur n'a laissé aucune indication sur son choix. Une des suppositions que l'on peut faire tient à la popularité de Marie-Anne, un des prénoms doubles (lié à la vénération de la mère de Jésus, Anne étant sa grand-mère) des plus donnés : Marianne en serait la contraction.

L'histoire politique du XIX^{ème} siècle fait de Marianne une opposante des régimes impériaux et monarchiques. Les républicains des années 1820-1851 utiliseront d'ailleurs ce prénom comme nom de code pour leurs nombreuses sociétés secrètes.

Avec le retour définitif de la République en 1870, Marianne devient emblème officiel. Alors que tout au long du siècle, on trouvait dans les mairies une image du chef de l'État, il paraît maintenant naturel que l'on doit cesser tout « culte de la personnalité » et c'est ainsi que l'image de la République, entité abstraite, lui succède. Le buste de Marianne, déjà présent sur les monnaies (la première fois en 1796), les timbres-poste (1849), représente dorénavant la France dans les mairies.

Mise au placard par le régime de Vichy, elle renaît de ses cendres avec la Libération, pour symboliser le retour de la République. Les différents partis politiques utiliseront fréquemment son effigie jusqu'au début de la V^{ème} République pour exprimer leurs opinions opposées... Depuis, on peut parler de « démariannisation » : pour la première fois lors du septennat de V. Giscard d'Estaing une pièce de monnaie sera émise sans la silhouette féminine.

2^{ME} EMPRUNT DE LA DÉFENSE NATIONALE



Affiches Photographiques ROBAUDY, CANNES (A.-M.)

19 MAI QUÊTE NATIONALE



DONNEZ

pour la

CROIX ROUGE FRANÇAISE

T. N. 1907 46

ÉDITIONS PEMA 68 81 MALESHERBES
PARIS

Campagne nationale de quête pour la croix rouge, 1946. (AD 04, 114 Fi 1058)



*Campagne du Mouvement Républicain Populaire, pour le oui, pour le référendum sur la nouvelle constitution, 1958.
(AD 04, 115 Fi 474)*

UN HYMNE PATRIOTIQUE ET REPUBLICAIN : LA MARSEILLAISE

LE premier des hymnes nationaux modernes est né dans la nuit du 25 au 26 avril 1792, quelques jours après la déclaration de guerre de la France au roi de Bohême et de Hongrie. Contexte de guerre pour un chant initialement nommé "*Chant de guerre pour l'armée du Rhin*" composé par Claude Joseph Rouget de Lisle. Capitaine du génie, il est en 1792 en garnison à Strasbourg et réussit dans cette composition, qui va acquérir en quelques semaines une dimension nationale et révolutionnaire, à faire la synthèse entre l'expression de l'élite (Rouget de Lisle fréquente des officiers et des bourgeois patriotes) et la ferveur du peuple. Mais la simplicité de sa structure musicale (l'alternance couplet/refrain) a aussi été une des conditions de son succès.

A PARTIR du printemps, le futur hymne va se diffuser à travers le pays, à la faveur des copies, ou en étant joué en public ou lors de bals. Il va acquérir son nom quand les Fédérés du Midi, partis de Marseille, entrent dans Paris en le chantant fin juillet. Il est entendu lors de la prise des Tuileries le 10 août et dès lors, est définitivement lié à la chute de la royauté. Il est chanté à Valmy et devient donc le support de la fierté nationale.

LA "Marseillaise" devient le premier hymne national par un décret du 4 frimaire an II (24 novembre 1793) confirmé ensuite par une décision du 26 messidor an II (14 juillet 1794).

A PRÈS le coup d'État du 18 brumaire (1799), le chant, trop connoté révolutionnaire, va apparaître et disparaître tout au long du XIX^{ème} siècle. Interdit par tous les régimes autoritaires (les deux Empires, la Restauration...), il reste pourtant dans les mémoires puisqu'il est entendu lors des mouvements révolutionnaires, en 1830, 1848, comme en 1870-1871. Il faudra attendre l'établissement définitif de la République pour qu'une loi du 14 février 1879 qui proroge le décret de Messidor lui donne son statut de chant national.

EN France, la "Marseillaise" devient véritablement un monument national au début du XX^{ème} siècle. Mais la classe ouvrière naissante chante plus souvent la "Carmagnole", chant de ralliement des sans-culottes parisiens de 1792, avant que "l'Internationale" ne devienne "son" chant à partir de 1910.

L'HYMNE redevient guerrier avec la mobilisation de 1914 et perd ainsi en légitimité après le conflit. Le Front populaire souhaite toutefois ne pas laisser aux "ennemis de classe" les valeurs de la patrie et rappelle que l'hymne est également un chant de liberté... Les résistants ne diront pas autre chose quand ils le chanteront face aux pelotons d'exécution allemands.

A UJOURD'HUI, la "Marseillaise" n'est plus sujet à controverse et sa sacralisation a été réaffirmée : le 11 mai 2002, le président de la République Jacques Chirac quittait les tribunes du match Lorient-Bastia après avoir constaté que des spectateurs sifflaient l'hymne chanté en ouverture de la rencontre. En janvier 2003, un amendement à la loi sur la sécurité intérieure instaurait le délit d'"outrage aux symboles de la République", puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.

Documents et pistes d'exploitation pédagogique

Comparer cette parodie au texte original et essayer de déterminer la période révolutionnaire lors de laquelle elle a pu être rédigée. Quelle pouvait être la tendance politique de son auteur ?

parodie de l'hymne marseillaise

allons braves enfans de la trique
les jours des foyers est venu,
contre nous de la noire lique
l'été dard saughant a yareu bis
l'été dard dans la republique
muges et foyes prudeus
ils vous prendront dans leur fureur
si vous dormez sur votre trique,
la trique, citoyens,
doit agir dans vos mains,
frapper ^{et} ne marguer plus ces laches assassins.

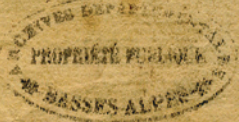
que veut cette haine d'archave
des trahies, d'infames coquins,
eh! pourquoi, cette secte errante
oudit-elle ces noirs desseins bis
francs, la France jacobine
quels transports doit-elle exciter,
est nous qu'on ~~avec~~ méditer
des trahies à la guillotine;
la trique &

quoi! Des cohortes étrangères
seroient la loi dans nos foyers,
eh! quoi! Des brigands sanguinaires
nous tueroient, encor par milliers bis
grand Dieu! par des mains forcées
nos fronts sous le feu seroient
tous ces monstres disposeroient
de nos languissantes années.
la trique &

4
trembles, oppresseurs de la France
l'opprobre de tout ~~les~~ ^{l'humanité},
trembles vos projets de vengeance
ont enfin été déconcertés, bis
tout est debout pour vous combattre
si nous rencontrons nos bourreaux,
nous leur tombons tous sur le dos,
et nous les frappons, comme platons,
la trique &

5
que sur ces gens couverts de crimes
vos bras nerveux portent leurs coups,
épargnez ces tristes victimes,
qu'ignorance arma contre vous, bis
mais les agents de Robespierre,
mais tous ces fameux scelerats,
si vous ne leur cassez qu'un bras
ils vivront de votre obère
la trique &

6
amour sacré de nos familles
conduit, soutiens vos bras vengeurs
amis, que des tricot fragiles,
ne soient jamais nos défenseurs, bis
mais qu'un tricot dur et robuste
réponde à nos maux éhous,
qu'ils voient ces fuyons tous tremblans
triompher le Sénat auguste
la trique &



Parodie de l'hymne Marseillaise

(orthographe du texte respectée)

allons bons enfans de la trique
le jour de fraper est venû
contre nous de la noire clique
l'étendard sanglant a paru *bis*
entendez dans la république
mugir ces féroces pendeurs
ils vous prendront dans leur fureur
si vous dormez sur votre trique
la trique, citoyens
doit agir dans vos mains,
frappez *bis*, n'épargnez plus ces laches assassins

2

que veut cette horde d'esclave
de traitres, d'infames coquins,
eh ! pourquoi, cette secte errante
ourdit-elle ses noirs desseins *bis*
français, la trame jacobine
que les transports, doit elle exciter
c'est nous qu'on osse mediter
de trener à la guillotine :
la trique

3

quoi ! des cohortes etrangeres
feroient la loi dans nos foyers
eh ! quoi des brigands sanguinaires
nous tueroient encor par milliers *bis*
grand dieu ! par des mains forcenées
nos fronts sous le fer pieroient
tous ces monstres disposeroient
de nos languissantes années
la trique

4

tremblez oppresseurs de la France
l'opprobre de tout l'univers
tremblez vos projets de vengeance
ont enfin été decouverts, *bis*
tout est debout pour vous combattre
si nous rencontrons nos bourreaux
nous leur tombons tous sur le dos
et nous les frapons comme platre
la trique

5

que sur ces yeux couverts de crimes
vos bras nerveux portent leurs coups
épargnez ces tristes victimes
qu'ignorance arma contre vous, *bis*
mais les agents de Robespierre
mais tous ces fameux scelerats
si vous ne leur cassez qu'un bras
ils riront de votre colere
la trique

6

amour sacré de nos familles
conduit, soutiens nos bras vengeurs
amis que des tricots fragiles,
ne soient jamais nos défenseurs *bis*
mais qu'un tricot dur et robuste
réponde à nos males élans
qu'ils voient ces fripons tous tremblant
trionpher le sénat auguste
la trique

fin

Que s'est-il passé en mai 2002 ? À quelle occasion ? Quel lien avec la loi votée en mars 2003 ? Quelle réflexion peut être menée sur le contenu de cette loi et donc sur la signification donnée aux symboles républicains aujourd'hui ?

La Proven

DIMANCHE 12 MAI 2002 - 248, AV. ROGER-SALENGRO, 13902 MARSEILLE CEDEX 20 - TÉL 04.91.84.45.45 - FAX 04.91.84.49.95 -

"La Marseillaise" une nouvelle fois sifflée avant la finale de la Coupe de France

L'indignation de Chirac au stade de France

► Le président de la République, suivi par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, a quitté momentanément la tribune officielle du stade de France à Saint-Denis, hier, parce que l'hymne national avait

été sifflé par une partie du public, des Bastiais semble-t-il, avant le coup d'envoi de la finale de la Coupe de France de football Lorient-Bastia. ► Jacques Chirac a qualifié "d'inadmissible et d'inaccep-

table" "l'atteinte portée aux valeurs essentielles de la République" et exigé des "excuses à la France de Claude Simonet, président de la FFF. Le président du SC Bastia a fait de même. ► Cahier spe

LEGISLATIVES

L'UMP s'est mise en ordre de bataille

ISRAËL

Le Hamas mobilise ses forces à Gaza

AMÉNAGEMENT

Les ports manquent de places



Relégué en D2, Lorient se console avec la Coupe

► A l'issue d'une saison catastrophique, puisque l'équipe bretonne est condamnée à descendre en D2, Lorient aura sauvé l'honneur au stade de France en l'emportant 1 à 0 face à un SC Bastia plutôt timoré. Le but de la victoire a tout naturellement

LOIS

LOI n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (1)

NOR : INTX0200145L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2003-467 DC
en date du 13 mars 2003 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la
teneur suit :

TITRE I^{er}

DISPOSITIONS RELATIVES AUX FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET À LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CHAPITRE I^{er}

Dispositions relatives aux missions de l'Etat et à l'association des collectivités territoriales en matière de sécurité intérieure

Article 113

Après l'article 433-5 du code pénal, il est inséré un
article 433-5-1 ainsi rédigé :

« *Art. 433-5-1.* – Le fait, au cours d'une manifestation
organisée ou réglementée par les autorités publiques, d'ou-
trager publiquement l'hymne national ou le drapeau tricolore
est puni de 7 500 euros d'amende.

« Lorsqu'il est commis en réunion, cet outrage est puni de
six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende. »

Informations diverses

1. Service éducatif des Archives départementales :

- Madame Sylvie Deroche, professeur détachée d'histoire-géographie, assure une permanence les vendredis de 9h à 17h.
- Mademoiselle Bérangère Auzet animatrice du service éducatif est disponible de 8h à 16h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

tél. : 04.92.30.08.66 courriel : service.educatif@cg04.fr

2. Expositions aux Archives :

- * Du 28 MAI AU 26 NOVEMBRE 2010 : “ **Les symboles de la République**”

“La France a toujours eu de nombreux emblèmes ou symboles. Ainsi la monarchie possédait ses symboles (fleur de lys...) et ses armoiries. Celles-ci furent détruites dès le début de la Révolution française.

Le nouveau gouvernement souhaitait marquer la rupture avec l'Ancien Régime, il s'est donc construit (ou a réutilisé) des symboles, objets, allégories, devise, ou encore chant patriotique : Marianne, le drapeau, l'hymne, la devise, la fête nationale

Nés de la Révolution française, ces symboles républicains ont été définitivement établis pour la plupart lors de la troisième du nom, quand, à la fin du XIX^{ème} siècle, la stabilité du régime ne semble plus remise en cause : il s'agit alors d'incarner le régime par des signes reconnaissables par tous. Ils ont perduré jusqu'à aujourd'hui, malgré la défaite de 1940 et l'instauration du régime de Vichy, qui remettra en cause certains d'entre eux.”



* Conférences

- Le vendredi 17 septembre 2010 : Jean-Loup FONTANA, conservateur départemental du patrimoine au Conseil général des Alpes-Maritimes, *La Marseillaise*, 18h – 19h30 aux Archives départementales, 2 rue du Trélus à Digne-les-Bains.
- Le jeudi 7 octobre 2010 : Bernard COUSIN, *Chanter la République à l'école (sous la 3^{ème} République)* 18h – 19h30 aux Archives départementales, 2 rue du Trélus à Digne-les-Bains.

CONCEPTION ET REALISATION

Service éducatif des Archives départementales : Bérangère Auzet, animatrice,

et Sylvie Deroche, professeur d'histoire-géographie

Conception graphique : Jean-Michel D'Agruma, atelier photographique des Archives départementales